

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**Séance du 03 juin 2021**

**Présents :** 13

L'an deux mille vingt-et-un et le trois juin l'assemblée régulièrement convoquée le 03 juin 2021, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Armand CALIPPE, Romain CAUCHON, Christelle CAVILLON-BADIOU, Frédéric CROUTELLE, Marie-Christine CRUSEL, Audrey DELMOTTE, Claude EECKHOUT, Jean-Michel FLET, Vanessa FREROT, Freddy HAULTCOEUR, Carole LEMATTRE-ROUTIER, Gérard PARAISOT, Elodie THERRY

**Votants:** 15

**Représentés:** Coralie DAMONEZ par Romain CAUCHON, François HEDOUIN par Carole LEMATTRE-ROUTIER

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Marie-Christine CRUSEL

---

**1 - Désignation d'un membre AFR - DE202155**

L'Association Foncière de Remembrement est une association de propriétaire de terres agricoles qui crée et entretient ses chemins appelés « Chemin d'exploitation ».

L'unique recette financière de l'AFR est une cotisation des propriétaires de 5€ par hectare de terre (pour 2021). L'AFR gère environ 14km de chemins.

L'AFR est composée de 10 membres + le Maire, membre de droit. 5 membres sont désignés par la chambre d'agriculture et 5 membres par le conseil Municipal.

Par suite du décès de M. Jean-Marie DUPLOUY, membre désigné par le Conseil municipal, il nous faut désigner un remplaçant.

Nous vous proposons la candidature de M. FREVILLE Christophe, exploitant agricole de Bouillancourt sous Miannay.

Info AFR : MM. HETROY Serge et FREVILLE Daniel ont demandé à se retirer de cette association. La chambre d'agriculture a désigné MM. LESAGE François et HETROY Vincent comme remplaçants.

Le Conseil accepte à l'unanimité la candidature de Monsieur Christophe Fréville de Bouillancourt-Sous-Miannay, nouveau membre de l'AFR.

**2 - Subvention aux Associations - DE202156**

Attente de la position de la coopérative scolaire sur l'appel à cotisation aux parents d'élèves.

Pour la JS2ML et Bouillancourt Loisirs : attente des comptes et des assemblées générales.

Pas de demande de la part de l'association Gym.

Comité des fêtes : Inscription de 600€ pour 2020, correspondant au déficit de la fête locale 2020.

Proposition d'avance de la somme de 1500€ sur les 2000€ inscrits au budget pour la commande du feu d'artifice pour la fête locale de Moyenneville les 17 et 18 juillet prochain. Par le manque de manifestation depuis 15 mois, la trésorerie du comité ne permet pas la réservation du feu d'artifice.

Pour information, le Comité des fêtes reprend ses animations par la mise en place d'une fête de la musique le 19 juin, au stade. Un repas moules-frites sera proposé, sur deux services, 19 et 21h.

Animation « lumineuse » à 22h30 pour clore cette première festivité depuis de longs mois. Espérons

que l'envie de re-sortir s'applique à cette soirée et celles à venir. Monsieur le Maire demande l'autorisation de verser une subvention de 600 € qui aurait dû être versée en 2020. la subvention finale pour 2021 sera de 2000 € plus 600 € subvention exceptionnelle.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'avance sur subvention 2021 et la subvention exceptionnelle de 600 €

### 3 - Recrutement d'un agent en contrat PEC - DE202157

En raison de l'absence d'un titulaire, et d'un mi-temps thérapeutique au sein de la collectivité, la commune doit recruter un agent.

Une proposition pour l'emploi d'un stagiaire en aménagement paysagés nous avait été faite en 2020. Une nouvelle possibilité s'offre aux collectivités par l'embauche d'une personne en Parcours Emploi compétences, le PEC. Monsieur le Maire préconise ce genre de contrat après les explications de Mme Christelle Cavillon.

La meilleure solution est de recruter un agent en contrat PEC à 30h hebdomadaire pour une durée d'un an, un jeune de moins de 26 ans. En effet il restera à charge pour la commune la somme de 465 € mensuel pour 30h semaine.

Les heures seront modulables en fonction de la saison.

Le Conseil accepte à la majorité + 1 abstention le recrutement d'un agent en contrat PEC.

### 4 - Vote de crédits supplémentaires - Moyenneville - DE202158

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus. à l'unanimité

### 5 - Convention CCV - Rue de Gamaches - DE202159

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec la communauté de communes du Vimeu qui octroie une subvention pour les travaux rue de Gamaches car elle a la compétence ouvrage de bordures et voirie.

Votée avec un maximum de 17 000€ en juillet 2020 sur un estimatif de travaux, le calcul de la participation de La Communauté de communes du Vimeu, suite aux travaux réellement exécutés subventionne à hauteur de 14630 € en participation.

Le Conseil accepte à l'unanimité que le Maire signe la convention avec la communauté de communes du Vimeu afin d'obtenir la subvention.

#### 6 - Arrêt de Bus Bouillancourt - DE202160

Le recensement des enfants sur Bouillancourt empruntant les transports scolaires, avait déterminé que le déplacement de l'arrêt serait opportun vers la rue des sources.

Le récent détachement de 6 terrains à bâtir dans le centre de Bouillancourt (plus un 7ème rue du Gué) demande une nouvelle réflexion.

En considérant que ces futures constructions augmenteront le nombre d'enfants au centre de Bouillancourt, il est proposé de garder l'arrêt, avec abri, à l'ancienne école.

Et de créer un arrêt de Bus supplémentaire à Bouillancourt-Sous-Miannay sans abri mais avec la mise en place nécessaire de sécurité (panneau arrêt de bus, zébra) rue des Sources.

Il y aurait donc deux arrêts à Bouillancourt-Sous Miannay ; un arrêt lignes régulières + un point d'arrêt pour l'école.

Le Conseil accepte à la majorité des voix + 2 abstentions

#### 7 - Achat compresseur pour micro station - DE202161

le Compresseur de la micro station est tombé en panne. Il a fallu le remplacer en urgence.

Monsieur le Maire demande au conseil de régulariser cet achat de compresseur acquis fin avril et d'accepter qu'il ait signé le devis avant leur accord pour le bon fonctionnement de la micro station nécessaire à l'école.

le devis s'élève à 1449 €.

le conseil accepte à l'unanimité la signature du devis et le règlement de la facture à effectuer.

#### 8 - Acquisition de matériel informatique pour l'Ecole - DE202164

Une subvention de 75% a été accordée suite au devis de matériel informatique pour un montant de 9231 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'achat du matériel informatique pour la somme de 9231 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité que le Maire signe le devis et tout autre document concernant cette acquisition de matériel informatique pour l'école de Moyenneville.

## 9 - Point sur le marché hebdomadaire :

Il est à noter une baisse de fréquentation. Une parution sur le Oukankoi va être effectuée ainsi qu'un article dans le courrier picard.

## 3 Dossiers de travaux de voiries sont ouverts avec la CCV.

- La rue du Journal à Bienfay pour la remise en état de la bande roulante et la gestion des eaux stagnantes.
- Le chemin des prés pour des réparations entre la dernière habitation et la coopérative.
- La VC 205, entre Moyenneville et Miannay, pour des réparations sur les bords de voirie et l'aménagement des bas-côtés pour la gestion des eaux stagnantes. Un arrêté va être pris pour limiter la vitesse sur cette voie en coordination avec la Commune de Miannay. Vitesse maxi à déterminer.

## Point sur les dossiers de demande de subvention :

- Matériel informatique école : demande validée, 75% d'aide sur les 9231 HT. le matériel est en cours d'installation.
- Mobilier scolaire : demande validée. Révision de la liste des mobiliers en cours, avant validation pour les enseignantes et commande. Matériel sera disponible et installé pour la rentrée 2021. Un tri important et un inventaire serait à faire à l'installation.
- Salle des fêtes : Pas de retour sur cette demande.
- Classe Maternelle et primaires.

Dossier validée en DETR et DSIL soit 80% d'aide.

L'électricien et le chauffagiste sont prêts à intervenir.

En revanche, le plaquiste, vu le délai de retour de l'arrêté des aides de l'état (mi-mai), a programmé d'autres chantiers et est donc indisponible pour la période juillet-Août.

De plus, un élément complémentaire est venu s'ajouter à ce chantier. L'octroi de la subvention est conditionné à la justification d'un gain énergétique de 30% minimum. Ceci impose la réalisation d'un audit énergétique qui déterminera les travaux à réaliser pour obtenir ce taux de gain. Nous sommes en attente d'un devis pour cet audit mais déjà, lors de la visite de la société B2RE il est annoncé des travaux complémentaires comme : la pose de volets aux fenêtres, l'augmentation de l'isolation des plafonds, le doublage des murs des classes primaires.

Les travaux auront de fait un coût supplémentaire par rapport à l'enveloppe initiale.

En parallèle, le projet salle des fêtes, même si la réponse ne nous est pas encore parvenue, demande également un audit énergétique.

## Elections

La mise en place du bureau de vote N°2 de Bouillancourt est très compliquée. Le manque de bénévoles pour ce double scrutin est manifeste.

Selon le résultat de l'appel lancé aux habitants de Bouillancourt, les bureaux seront réduits en effectif, ce qui compliquera leur tenue. Cette situation sera à prendre en compte pour la continuité du bureau de vote à Bouillancourt.

Le bureau de vote N°1 de Moyenneville est déplacé à la salle des fêtes.

Les tableaux de permanences seront distribués pour le 11 juin.

### Canons effaroucheurs :

Plusieurs réclamations sur la nuisance produite par les canons effaroucheurs sont parvenues en Mairie. Quelques exploitants ont été contactés pour éloigner les canons (rappel : minimum 250m des habitations).

Il est soulevé, par les exploitants contactés, le nombre grandissant de corbeaux. Les sociétés de chasse seront contactées pour étudier la possibilité de programmer une lutte contre les corbeaux freux et la corneille, en période légale.

### Installations Sportive.

Un rendez-vous est programmé avec la JS2ML pour entamer une discussion sur les installations sportives de la Commune, le 7 juin à 18h30, au Stade.

### Questions diverses

Marie-Christine Crusel : Monsieur Vanhoegarden a fleuri le passage à gué de Bouillancourt. La Municipalité remercie Monsieur Vanhoegarden et le félicite pour ce fleurissement.

Les poubelles seraient à vider

Une bouche incendie n'a pas été peinte (ligne jaune) pour interdire stationnement, à Bouillancourt

Jean-Michel Flet : Pour le parvis de la salle des fêtes il y a une proposition de Monsieur Tavernier.

Carole Lemattre : la vitesse est élevée à Bienfay.

Monsieur le Maire répond qu'il faudrait envisager la pose d'un panneau.

Armand Calippe : Une réunion sera-t-elle organisée pour le 14 juillet ?

Claude Eeckhout : Il faudrait réfléchir sur ce que la commune compte faire concernant les illuminations de Noël dans le village. Ce point sera à traiter par la commission fêtes et cérémonies.

Romain Cauchon : un devis d'un montant de 17 433.88 € venant des ETS Champion Vincent pour une chaudière à granulés au logement de la poste est proposé.

Le montant étant trop élevé, Monsieur le Maire propose de chercher d'autres devis ou une autre solution.

Fin de la séance à 21h50